

Feu l'honorable Thérèse Casgrain

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau des rapports du greffier des pétitions dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le lundi 2 novembre 1981 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[Français]

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE THÉRÈSE CASGRAIN

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social invoque le Règlement.

Mme Bégin: Madame le Président, je viens d'apprendre—et je voudrais profiter d'une procédure qui n'est peut-être pas la bonne—le décès de l'honorable Thérèse Casgrain qui est survenu ce matin. Sans vouloir préjuger des hommages officiels que les chefs de partis voudront lui rendre, je voudrais simplement, comme réaction spontanée, dire à tous mes collègues que cette grande Canadienne et cette grande Québécoise est partie, je crois, de la seule façon qu'elle pouvait le faire, c'est-à-dire sans souffrir et rapidement, à un âge où elle avait donné énormément. Elle avait téléphoné à mon bureau hier, alors je sais qu'elle était en bonne santé. Tout ce qu'on peut dire, ce sont nos condoléances les plus affectueuses à ses enfants et à ses petits-enfants dont elle était si fière.

Mme le Président: Je suis moi-même prise à l'improviste en apprenant cette nouvelle qui, j'en suis sûre, affecte toutes les personnes qui siègent dans ce Parlement. M^{me} Casgrain était certainement une conscience, ... Le Canada a perdu une conscience et une grande militante, parce que c'était une femme d'action. Les femmes ont certainement perdu un modèle de leur action sociale et politique, et plusieurs d'entre nous avons sûrement perdu une très grande amie. Au nom de la Chambre des communes, j'offre à la famille de M^{me} Casgrain ainsi qu'à ses enfants nos condoléances les plus vives, et je suis sûre que d'autres voudront, en d'autres circonstances, exprimer des témoignages de sympathie et d'admiration, mais je le fais au nom des membres du Parlement.

[Traduction]

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'aimerais au nom de mes collègues joindre ma voix à celle du ministre qui vient d'exprimer ses condoléances à la famille. Nous sommes tous consternés d'apprendre le décès d'une femme, d'une Canadienne aussi distinguée.

Aujourd'hui, le Canada perd une personne qui a énormément donné, non seulement à la population de sa province, pour laquelle elle a travaillé toute sa vie, non seulement à la cause de l'égalité de la femme à laquelle elle a consacré une bonne partie de sa vie, mais à la cause de l'amélioration de la condition humaine, au profit de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, c'est avec consternation et beaucoup de regret que nous apprenons la triste nouvelle du décès du M^{me} Thérèse Casgrain. Nous étions nombreux à la compter au nombre de nos amis. Ce qui me vient d'abord à l'esprit, c'est les encouragements qu'elle a prodigués non seulement dans sa propre province ou dans son entourage habituel, mais encore à beaucoup d'entre nous qui la rencontrions de temps à autre. Je songe encore aux encouragements à combattre non seulement pour la femme comme elle l'a fait sans répit et aussi à la façon dont elle a participé à l'affranchissement de la femme québécoise. Elle inspirait chez tous ceux et celles qui la connaissaient le désir d'aller combattre pour les choses que nous savions justes et bonnes, et sur toutes les tribunes qui s'offraient à nous, que ce soit la Chambre des communes, le Sénat et les assemblées provinciales, ou le grand public.

Elle a donné aux gens le goût de suivre son exemple et c'est une grande perte que subissent aujourd'hui sa famille, ses amis et le pays tout entier.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SKELLY—LE RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je devrai peut-être attendre pour soulever la question de privilège, parce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien vient de quitter la Chambre. Je ne crois pas qu'on devrait permettre au gouvernement de saboter la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement qui a été rejetée tout à l'heure. J'espère pouvoir en reparler au ministre plus tard.

Mme le Président: A l'ordre. Je dirai simplement au député que s'il songe à soulever cette question à nouveau quand le ministre sera à la Chambre, je ne lui permettrai pas de critiquer une décision que la Chambre a déjà prise. La Chambre s'est déjà prononcée sur cette motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. La Chambre a déclaré qu'elle ne consentirait pas à l'unanimité à la présentation de cette motion. Le député ne peut donc pas revenir là-dessus.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. LEWIS—LES MOTIONS PRÉSENTÉES PAR LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je voudrais moi aussi parler des motions proposées en vertu de l'article 43 du Règlement. Aujourd'hui, deux secrétaires parlementaires ont proposé une motion en vertu de cet article du Règlement, en l'occurrence le député de Saint-Boniface (M. Bockstael), qui est secrétaire parlementaire du ministre des Transports, et le député de York-Sud-Weston (M^{me} Apolloni), qui est secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale.